

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

Vous avez fait installer des volets roulants ou une porte de garage enroulable Fermetures Loire-Océan, équipés de moteurs et automatismes Somfy, par un installateur agréé Fermetures Loire-Océan. A ce titre, vous avez la possibilité de souscrire un contrat **Extensia 8/FLO** pour les volets roulants ou un contrat **Extensia 5/FLO** pour les portes de garage enroulables.

1 • ÉTENDUE ET DURÉE DE LA GARANTIE COMMERCIALE EXTENSIA

Les contrats **Extensia 8/FLO** et **Extensia 5/FLO** sont des garanties contractuelles payantes comprenant :

- la remise en état ou le remplacement du moteur ou de l'automatisme Somfy défectueux par un moteur ou un automatisme Somfy neuf ou remis à neuf de mêmes fonctionnalités,
- la remise en état ou le remplacement du volet roulant ou de la porte de garage enroulable Fermetures Loire-Océan par un produit de mêmes fonctionnalités,
- la main d'oeuvre et les déplacements liés et ce, pour une durée totale de 8 ans pour les volets roulants et de 5 ans pour les portes de garage à compter de la date d'installation.
- Les contrats **Extensia 8/FLO** et **Extensia 5/FLO** s'appliquent sur les produits installés en France métropolitaine.

Conformément aux dispositions de l'article L. 217-15 du Code de la Consommation, indépendamment de la Garantie commerciale, le Vendeur reste tenu de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L. 217-4 à L.217-12 du Code de la Consommation et de la garantie des vices cachés, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil.

2 • EXCLUSION DE LA GARANTIE COMMERCIALE EXTENSIA

Les contrats **Extensia 8/FLO** et **Extensia 5/FLO** ne comprennent pas la prise en charge :

- des dysfonctionnements résultant de négligence ou d'erreur d'utilisation et notamment dans les cas suivants : utilisation d'éléments associés (automatismes, accessoires,...) ne répondant pas aux critères de compatibilité définis par Somfy, Fermetures Loire-Océan et l'installateur agréé Fermetures Loire-Océan ; de branchement sur une source d'énergie non appropriée et d'irrespect des instructions d'utilisation et d'entretien,
- des produits ou composants ouverts, démontés, cassés, percés ou coupés,
- des éléments ou accessoires dont le renouvellement régulier est nécessaire (ex : piles, batteries pour moteurs solaires...).
- des produits installés en zone de brouillard salin, c'est-à-dire à moins de 2000 m du littoral maritime,
- des frais d'entretien des produits,
- des conséquences des catastrophes naturelles et des cas de force majeure ou de cas fortuit.

3 • PRODUITS COUVERTS PAR LA GARANTIE COMMERCIALE EXTENSIA

Les contrats **Extensia 8/FLO** et **Extensia 5/FLO** ne sont disponibles que sur une liste de produits clairement énoncés par Fermetures Loire-Océan et Somfy que l'installateur agréé Fermetures Loire-Océan a en sa possession. Chaque contrat **Extensia 8/FLO** et **Extensia 5/FLO** comprend au maximum 30 produits distincts (volets roulants, portes de garages enroulables avec moteurs, accessoires et automatismes).

Un contrat **Extensia 8/FLO** ou **Extensia 5/FLO** est lié à un seul lieu (même maison ou appartement), la localisation de chaque produit couvert est précisée sur la facture de l'installateur agréé Fermetures Loire-Océan.

En cas de vente de la maison ou appartement, le nouveau propriétaire pourra bénéficier du contrat en cours, pour cela, l'information écrite devra être communiquée au centre de gestion **Extensia 5/8 FLO** à l'adresse suivante :

PROGRAMME EXTENSIA 5/8 FLO
46 RUE DE LA CLAIRE
69009 LYON

4 . RESPONSABILITÉS

L'installation des produits couverts par **Extensia 8/FLO** et **Extensia 5/FLO** s'effectue sous la seule responsabilité de votre installateur agréé Fermetures Loire-Océan.

Fermetures Loire-Océan et Somfy déclinent toute responsabilité pour les conséquences résultant d'une erreur d'installation.

Fermetures Loire-Océan, Somfy et votre installateur agréé Fermetures Loire-Océan déclinent toute responsabilité pour les conséquences des modifications ayant pu être réalisées sur votre installation par tout autre intervenant qui n'aurait pas été autorisé expressément à le faire dans le cadre du contrat **Extensia 8/FLO** ou **Extensia 5/FLO**.

5 . PRIX

Le prix de **Extensia 8/FLO** ou **Extensia 5/FLO** est précisé par votre Installateur agréé Fermetures Loire-Océan sur le certificat de garantie du présent contrat et correspond à la somme des garanties souscrites (c'est-à-dire au nombre de produits Fermetures Loire-Océan et Somfy sur lequel porte la garantie).

PRODUIT GARANTI	P.U. TTC
Volet roulant Fermetures Loire-Océan motorisé Somfy avec son point de commande (8 ans)	25€
Porte de garage enroulable Fermetures Loire-Océan avec automatisme Somfy (5 ans)	114€
Automatisme Somfy (commande générale ou point de commande supplémentaire)	15€

6 • FONCTIONNEMENT DE LA GARANTIE COMMERCIALE EXTENSIA 8/FLO ET EXTENSIA 5/FLO

Si vous constatez un dysfonctionnement de votre installation couverte par **Extensia 8/FLO** ou **Extensia 5/FLO**, contactez votre installateur agréé Fermetures Loire-Océan. Il conviendra alors avec vous d'une date d'intervention sous 7 jours.

Lors de son intervention, il rédigera et validera avec vous, un rapport d'intervention technique qu'il joindra aux produits retournés pour analyse au Service Après-Vente de Fermetures Loire-Océan et/ou de Somfy.

Pour toute correspondance, vous préciserez le numéro de votre contrat **Extensia 8/FLO** ou **Extensia 5/FLO**.

Les garanties **Extensia 8/FLO** ou **Extensia 5/FLO** sont relayées exclusivement par les installateurs agréés Fermetures Loire-Océan. En cas de cessation d'activité de votre Installateur agréé Fermetures Loire-Océan, vous êtes assuré de la poursuite de votre contrat par un autre installateur agréé Fermetures Loire-Océan. Dans ce cas prenez contact avec Fermetures Loire-Océan au **02 41 64 90 91** qui vous orientera vers un autre installateur agréé Fermetures Loire-Océan.

